Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 060-216004473-20250404-DE2025488-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COUTELET, FLEURY.

Absents excusés : M. GOMES
M. DUPUY

Absents : M. RAYNAUD, M. DUJARDIN et M. SAINT-POL

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2025488– Affectations de résultats de l'exercice 2024 à inscrire en 2025

Les affectations de résultats sont calculées comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	333 710.25 €
Dépenses :	- 253 549.76 €
Résultat net 2024	+ 80 160.49 €

Excédent de Fonctionnement 2023 + 168 304.77 €

Soit un excédent de fonctionnement de 248 465.26 euros affecté au 002.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 060-216004473-20250404-DE2025488-DE

Section d'investissement

Recettes :		260 395.84 €
Dépenses :	-	351 846.27 €
Résultat net 2024		- 91 450.43 €
Excédent d'Investissement 2023		+ 384 360.42 €

Soit un excédent d'Investissement de 292 909.99 euros affecté au 001.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité les affectations de résultats de l'exercice 2024 en 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 04 avril 2025

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 08/04/2025